

Compte rendu Conseil Municipal du 27 mars 2019

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice –27-

Présents : 21

Votants : 25

Pouvoirs : 4

PRESENTS : Mr LASCAUX Jean-Louis, Maire,
Mme FAUCON Danielle, Mr CHALANGEAS Alain, Mme JOUBERT Fernande,
Mr LASTERNAS Gilbert, Mme CHAUZAT Danielle, Mr REYNIER Daniel,
Mmes ANDRIEU Geneviève, CHEIZE Amandine, Mme DUMOND Agnès, FAUGERAS Annie,
MERIGOT Estelle, SANDRET DUPUY Isabelle,
Mrs BOULOUX Christophe, CHOUFFIER Michel, DANDALET Serge, DAVID Jean-Pierre,
FERAL Michel, MONTEIL Denis, VALERY Eric, VAUJOUR Jean-Louis.

EXCUSES : Mmes CARTET Claire, MOURNETAS Annie, PEUCH Sylvie, ROUX Mélanie, Mrs CHAUZU Julien, DEVILLIERS Fabien,

PROCURATIONS : Mme CARTET Claire a donné procuration à Mr LASCAUX Jean-Louis
Mme MOURNETAS Annie a donné procuration à Mr MONTEIL Denis
Mme ROUX Mélanie a donné procuration à Mme CHAUZAT Danielle
Mr CHAUZU Julien a donné procuration à Mr BOULOUX Christophe

NON EXCUSE : /

Secrétaire de séance : Monsieur Denis MONTEIL

Monsieur le Maire ouvre la séance extraordinaire du Conseil Municipal par la lecture d'un rapport sur la situation de l'entreprise BRDF Jean Mazière :

« L'entreprise Mazière, implantée depuis plusieurs décennies dans notre commune, second employeur privé avec 20 salariés, connaît des difficultés depuis plusieurs mois liées à un épisode de listeria résolu depuis.

Une réunion de crise s'est tenue en mairie le 6 décembre 2018 et a fait l'objet d'un compte rendu au dernier Conseil Municipal. Le tribunal de commerce de Brive, dans son audience du 27 février, a prononcé un redressement judiciaire avec la date butoir du 22 mars.

L'entreprise devait trouver 100 000 euros nécessaire au déblocage d'une subvention de 160 000 € par la Région Nouvelle Aquitaine.

Devant une situation de blocage par rapport aux banques, une réunion de crise s'est tenue en mairie le 7 mars dernier réunissant :

- Monsieur Eric BRUGERE, Directeur de l'entreprise,
- la représentante du personnel,
- Madame Virginie POUJADE, Avocate de l'entreprise,
- Madame Virginie DESFORGES, Administrateur judiciaire,
- Monsieur Hervé SALOMON, Responsable d'unité au Conseil Régional,
- Monsieur le Sénateur Daniel CHASSEING,
- Madame la Députée Frédérique MEUNIER,
- Monsieur Christian PRADAYROL, Vice-Président CABB, représentant Monsieur Frédéric SOULIER Président,
- Monsieur Gérard SOLER représentant Monsieur Pascal COSTE, Président du Conseil Départemental,
- Madame Françoise CAYRE, Présidente de la CCI de la Corrèze,
- Madame Danielle FAUCON, Première-Adjointe,
- Monsieur Jean-Louis LASCAUX, Maire.

Etaient excusés Monsieur le Sénateur Claude NOUGEIN et Monsieur le Député Christophe JERRETIE.

Après discussion, à l'unanimité des participants il a été convenu que les élus du Département (Parlementaires, Président Conseil Départemental, Président Agglo) interviennent afin qu'un pool bancaire puisse répondre favorablement pour débloquer 100 000 € sous forme d'emprunt.

Un accord de principe de 3 banques est acté le 22 mars, jour de l'audience.

Le tribunal de Commerce a prononcé un délibéré jusqu'au 29 mars 2019.

L'accord de principe des 3 banques est assorti d'une demande de garantie de la BPI jusqu'à hauteur de 30% maximum.

Au regard de la situation d'urgence, un échange a eu lieu entre le Président du Conseil Départemental et le Maire : les deux collectivités pourraient apporter solidairement une garantie d'emprunt soit 13 500 € chacune.

Monsieur le Maire remercie l'ensemble des élus départementaux, la Présidente de la CCI, le Conseil Régional. »

Monsieur le Maire explique que dans le cadre des difficultés de l'entreprise BRDF Jean Mazière énoncée ci-dessus, il a été nécessaire de convoquer le Conseil Municipal en urgence selon l'article L.2121-12 du Code général des collectivités territoriales.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de valider le principe d'urgence.

Vu le rapport établi par Monsieur le Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le caractère d'urgence de la séance réunie en session extraordinaire.

Compte tenu de la situation de l'entreprise BRDF Jean Mazière implantée sur la Commune d'Allasac depuis plusieurs décennies et comptant 20 salariés, en redressement judiciaire depuis le 27 février 2019 et dans l'obligation de trouver dans un délai d'1 mois 100 000 € pour relancer son activité,

Lors de l'audience du vendredi 22 mars, le Tribunal de Commerce de Brive a accordé à la Société BRDF Mazière un délibéré jusqu'au 29 mars 2019.

Une cagnotte destinée à recevoir des dons privés a recueilli environ 10 000 €. Trois banques ont donné un accord de principe pour un emprunt de 90 000 € (30 000 € par banque) contre garantie de la Banque Publique d'Investissement (BPI) jusqu'à hauteur de 30% minimum.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, dans l'attente d'une décision de la BPI, dans l'attente du positionnement du Conseil Départemental de la Corrèze susceptible d'accorder une garantie d'emprunt, et sous réserve du cadre règlementaire, d'apporter une garantie d'emprunt exceptionnelle, compte-tenu du caractère très particulier des difficultés de l'entreprise BRDF Jean Mazière, à hauteur d'un montant maximal de 30% du montant emprunté soit 27 000 €. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

La séance est levée à 20h18